



Présents : G. BOUHIN, M. CHAPPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARCIA, JP. GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, F. OLERON, N. PECOT, O. REGNIER, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI, T. VUITTENEZ.

Excusés : C. BLAIN, A. CARRIERE, F. DOLE, F. GARREAU, J. DE LA ROCHEFOUCAULD procuration respective à (N. SIEVERT, M. DESTAING, G. BOUHIN, T. VUITTENEZ, M. SAULNIER).

François GARCIA est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 avril est validé à l'unanimité. Quorum atteint.

1. Vie de la commune

- L'ASL a décidé de faire des travaux sur le nouveau stade pour un montant d'environ 4 000€. La municipalité accompagnera le club à hauteur de 2 000€.

- En vue de l'aménagement futur de la traversée de Labergement du Navois et pour améliorer la visibilité en attendant les travaux, il est proposé de donner les pierres en échange de la démolition de la pesée. Les personnes intéressées peuvent contacter le secrétariat de mairie au 03 81 89 53 22 ou par mail à secretariatmairie@levier.fr.



- La commune propose à la vente le caveau Jeanneret-Rousset. Si vous êtes intéressé, veuillez soumettre votre offre par enveloppe scellée avant le 24 mai 2024.



- Un arrêté municipal impose aux exploitants forestiers ou aux propriétaires de déclarer les travaux de débardage en mairie si ces derniers utilisent les voies communales dans les 7 jours qui précèdent l'intervention.
- Les travaux de la nouvelle crèche et du périscolaire vont bientôt commencer et engendrer des perturbations. La rue de la Motte ne sera plus accessible pour desservir l'école. Les bus comme les voitures devront passer par l'entrée nord. Nous encourageons les usagers à privilégier la marche ou le vélo.

2. Débat du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLUi

Le Maire précise que le document complet a été envoyé aux conseillers et qu'il a été étudié à plusieurs reprises.

Il rappelle que la procédure d'engagement du PLUi date de 2018 et qu'un premier débat du PADD a été réalisé le 9 septembre 2022. Il précise que ce PADD a dû être modifié afin d'être en adéquation avec le projet du territoire ainsi que du SCOT approuvé le 27 mars 2024.

Le projet du territoire se décompose en 4 objectifs et 9 grandes orientations :

- **Objectif 1** : Conforter l'armature de la CCA800, son dynamisme, tout en préservant les équilibres territoriaux et le paysage, en conciliant proximité et attractivité,
- **Objectif 2** : Garantir le maintien et le développement d'une agriculture et d'une forêt productives et durables, rééquilibrer géographiquement les zones économiques avec un schéma à l'échelle du territoire.
- **Objectif 3** : Valoriser les richesses environnementales, paysagères et patrimoniales pour conforter l'identité du territoire,
- **Objectif 4** : Réduire la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain

Considérant le débat qui s'est tenu à propos de ces 4 orientations générales, le Conseil Municipal, après en avoir débattu prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD en son sein,

3. Convention SATE

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,
- 0,15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Pour bénéficier de cette assistance, la commune doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité**,

- ✓ prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- ✓ décide de solliciter, pour 2024, l'assistance technique du Département du Doubs.

4. Investissements au boulodrome

Le Carreau Lévitien souhaite entreprendre des travaux visant à améliorer l'isolation et à réaliser des économies à long terme. Ces travaux comprennent l'installation d'un faux plafond et d'un système d'éclairage, pour un coût estimé à environ 30 000€ HT. Pour faciliter la réalisation du projet, l'association a sollicité le soutien de la municipalité. Après échange avec l'association, il est convenu que la commune porte le projet et refacture le reste à charge après déduction des subventions.

Plan de financement :

	Pourcentages	Montant HT
Cap 25	30%	9 000.00€
Autofinancement	70%	21 000.00€
Coût travaux estimatif	100%	30 000.00€

Accord à l'unanimité

5. Marché de travaux de l'aménagement de la place de l'Eglise

Après négociation, il est proposé de retenir les entreprises Roger Martin, FCE et Vermot.

Lot	Descriptif	Entreprise retenue	€ HT
1	Mise en séparatif et renouvellement du réseau d'eau potable	Vermot	543 618.20€
2	Aménagement du centre – travaux de voirie / VRD / Espaces verts – avec options retenues	Groupement Roger Martin – FCE - Vermot	1 274 931.45€
TOTAL			1 818 549.65€

21 voix pour 1 abstention

6. Convention pour la micro-crèche Les Petits Lutins

Il n'y a pas de changement notable dans cette convention qui doit être renouvelée avec l'association Familles Rurales. Elle sera reconduite pour 4 ans.

Accord à l'unanimité

7. Questions diverses

- EHPAD : le chantier de démolition est terminé. Une partie du bâtiment attenant au bâtiment Habitat 25 est toujours en place afin de sécuriser structurellement ce dernier.

Fonctionnement d'une collectivité : processus d'appel d'offres

Il nous semble important d'apporter des précisions sur le processus d'appel d'offres.

Celui-ci garantit la dépense responsable et transparente de l'argent public, tout en donnant aux entreprises une chance équitable de proposer leurs services. Il se déroule en plusieurs étapes, variant selon le montant des achats ou des travaux.

Pour les dépenses importantes, la collectivité a l'obligation de lancer un appel d'offres sur une plateforme sécurisée qui trace toutes les étapes du processus. Les offres sont ainsi consultables par la commune au terme d'une période définie avec une heure limite de dépôt des offres.

Une fois les offres téléchargées, elles sont analysées en respectant des critères préétablis tenant compte du prix mais également de la valeur technique telle que la sécurité, la mise à disposition de personnel, le respect du calendrier, la fourniture des fiches techniques...

Une collectivité ne peut, avec le simple vecteur prix, choisir le moins disant ou l'entreprise locale.

Les entreprises sont en droit, et de plus en plus, d'obtenir de la collectivité des explications sur le résultat de l'appel d'offres.

En synthèse, il est essentiel de respecter scrupuleusement les règles établies afin d'éviter toute procédure judiciaire.

- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin de 8h à 18h à la salle des fêtes. **La pièce d'identité est OBLIGATOIRE.**
- Rappel : le coupon-réponse pour l'inscription au repas de la fête des mères est à redonner au secrétariat de mairie pour le **13 mai dernier délai**.
- Pour rappel, voici les horaires pour l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses, et autres outils à intensité sonore :
 - les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
 - le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
 - le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Merci de respecter ces horaires afin de ne pas déranger le voisinage.

- Nous constatons avec regret des incivilités autour des poubelles, notamment vers la poubelle à verres de Labergement-du-Navois. Nous vous remercions de faire le tri correctement !
- La « Summer Party » aura lieu le samedi 27 juillet sur le parvis de la mairie. (+ d'infos sur la prochaine feuille municipale)
- Samedi 15 juin : gala de l'association Fit'N Dance à la salle des fêtes.

Forum des services et des associations

Le France services Levier et Val-d'Usiers de la Communauté de Communes Altitude 800 vous invite à leur premier forum. Venez découvrir nos stands et animations tout au long de la journée !

MERCREDI 15 MAI 2024 DE 9H À 17H À LA SALLE DES FÊTES DE LEVIER

ANIMATIONS :
 Simulateur de conduite
 Casque de réalité virtuelle
 Ateliers découvertes
 Escape game
 et bien d'autres activités

SERONT PRÉSENTS :
 Vos services publics
 Les associations de secteur
 Nos partenaires locaux

Restauration sur place Entrée Libre

francservices@cca800.fr
03.81.49.51.51

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Levier
France services
800

Dépistage des cancers cutanés

Au cabinet médical de Levier du 15 mai ou 15 juin 2024

Consultations dédiées
Prendre RDV au secrétariat
au 03 81 49 50 31

SUNSCREEN 50+
SPF 50+
EAU
PROTECTEUR

FeMaSCo
Association Santé Environnement et Prévention du Val de l'Avance
Mairie de Levier
Mairie de Labergement-lez-Levier

BAL du Foot

**Samedi de la pentecôte
18 MAI 2024**

Salle des fêtes de Levier

SPIDERS & DJ TANGUY

ENTRÉE 12€ | OUVERTURE
AVANT MINUIT | 22H - 4H

AS LEVIER 1935

Gilles Petitjean

21 juin 2024 - Fête de la musique



Camping de la Forêt

L'association Musicart's organise son gala et fêtera en même temps la fête de la musique avec plusieurs orchestres

le samedi 22 juin
à la salle des fêtes de Levier

Camping de la Forêt

L'ACCA (association de chasse) de Levier tient à rappeler qu'il est obligatoire de tenir son chien en laisse sous peine d'amende. Cette obligation est d'autant plus importante en période de reproduction de la faune sauvage.

L'association indique également qu'il ne faut surtout pas toucher un faon, car sa mère peut le rejeter et l'abandonner à cause de l'odeur de l'être humain, ce qui condamnera le faon.

ATTENTION

NE PAS TOUCHER



Sa mère l'abandonnera à cause de votre odeur et il mourra

ACCA de Levier

LE TRI + FACILE BULLETIN **BAC DE TRI**